

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1821

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général et M. Robiliard, rapporteur thématique

ARTICLE 96

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« administratif »,

les mots :

« d'un agent de contrôle de l'inspection du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.